

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés au Budget de l'exercice 1879 l'élé-	
vent à	fr. 14,149,068 55
Les crédits proposés pour 1880 montent à	14,762,822 »
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente	
donc une augmentation de	fr. <u>613,753 45</u>

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit de 10,000 francs destiné à accorder un subside au musée scolaire établi à Arlon, disparaît du projet de Budget de 1880.

L'allocation pour payer les pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, a subi pour 1880 une augmentation de 38,307 francs.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La somme de fr. 95,322 55 c^s, qui figurait aux charges extraordinaires de l'article 42 du projet de Budget de 1879, disparaît de celui de 1880.

Une augmentation de 8,000 francs est demandée pour les bourses d'études et pour les bourses de voyage. En outre, une augmentation est nécessaire pour les laboratoires et les collections des Universités de l'État.

Elle sera échelonnée sur plusieurs exercices successifs, et un premier crédit de 15,750 francs a été porté au projet de Budget de 1880. L'article 12 a donc été augmenté de 21,750 francs, ou une diminution sur l'ensemble de fr. 73,572 55 c^s.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

On sollicite de la Législature un crédit de 10,000 francs pour couvrir les frais de rédaction du 9^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, et pour la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une augmentation de crédit de 15,350 francs est demandée à l'article 37. Cette augmentation se justifie notamment par les changements qui ont eu lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent se produire et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir, le cas échéant.

On sollicite une augmentation de crédit de 6,000 francs, destinée à couvrir les frais des jurys d'examen pour les écoles normales.

L'allocation pour le service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées a été augmentée de 510,689 francs en 1879. On croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880.

La somme accordée du chef de suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions a été prélevée jusqu'à présent sur le crédit prévu au litt. C de l'article 41. On a cru devoir en faire l'objet d'un littéra spécial. D'autre part, le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis des droits à la pension. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 30,000 francs.

Une somme de 29,000 francs est demandée en faveur des écoles gardiennes.

On porte au projet de Budget une somme de 40,000 francs, destinée à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans.

Dans le crédit du 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense disparaît en 1880. Mais on demande un crédit de 13,000 francs afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguité des ressources mises à la disposition du Gouvernement.

On demande un crédit de 15,000 francs pour les frais de rédaction du 12^me rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

CHAPITRE V.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Pas de changement.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quatorze millions sept cent soixante-deux mille huit cent vingt-deux francs* (14,762,822 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(220)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	21,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	220,000	"	220,000
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique. — Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; abonnement et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages.	65,000	"	65,000
4	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions. . .	6,000	"	6,000
5	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (Personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	23,000	15,000	38,000
6	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)	14,000	"	14,000
7	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement	10,000	"	10,000
8	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879. — Pensions qui seront accordées en 1879 et 1880 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata de premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif.)	540,000	"	540,000
9	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	8,000	"	8,000
10	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	65,000	"	65,000
A REPORTER fr.		972,000	15,000	987,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	972,000 "	15,000 "	987,000 "
	CHAPITRE II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
11	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	6,000 "	"	6,000 "
12	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14 d'une somme de 20,000 francs au plus)	867,580 "	"	867,580 "
13	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités	510,160 "	13,750 "	523,910 "
14	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour tra- vaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Uni- versités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1873, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876.	98,170 "	"	98,170 "
15	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>	10,000 "	"	10,000 "
16	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	14,000 "	"	14,000 "
	CHAPITRE III. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	5,000 "
18	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	23,750 "	"	23,750 "
19	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établis- sements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et tempo- raire des cours de gymnastique	9,000 "	1,500 "	10,500 "
	A REPORTER. fr.	2,315,060 "	30,250 "	2,346,210 "

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,315,960 .	30,250 .	2,346,210 .
20	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	112,203 .	•	112,203 .
21	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huisiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	28,200 .	•	28,200 .
22	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	•	32,500 .	32,500 .
23	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	712,078 .	•	712,078 .
24	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	626,702 .	•	626,702 .
25	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 .	•	15,000 .
26	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	270,768 .	•	270,768 .
	A REPORTER. fr.	4,081,001 .	62,750 .	4,143,751 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,081,001 »	62,750 »	4,143,751 »
27	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles	50,000 »	»	50,000 »
28	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	»	25,000 »
29	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi.	»	3,120 »	3,120 »
30	Traitements de disponibilité	33,000 »	»	33,000 »
31	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 »	»	8,000 »
32	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850	3,000 »	2,000 »	5,000 »
33	Frais de rédaction du 9 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	»	10,000 »	10,000 »
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
34	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000 »	»	58,000 »
35	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	10,000 »	»	10,000 »
36	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.	72,000 »	»	72,000 »
37	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munies d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin.	254,000 »	»	254,000 »
38	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	80,000 »	»	80,000 »
39	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	178,300 »	»	178,300 »
	A REPORTER. fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »
40	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration des locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique	770,200 »	»	770,200 »
41	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; acquisition de bustes ou de portraits du Roi; subsides aux communes; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité; subsides en faveur des écoles gardiennes et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866.)	8,027,951 »	12,500 »	8,040,451 »
42	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; mise au concours d'un album d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles primaires communales; dépenses imprévues; frais de rédaction du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	52,000 »	55,000 »	107,000 »
CHAPITRE V.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 »	»	6,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		14,617,452 »	145,370 »	14,762,822 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Instruction publique,

P. VAN HUMBÉECK.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(226)

DÉVELOPPEMENTS

DU PROJET DE

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1880.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine
<i>Matériel.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique 10,000 »
	c.	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Abonnement et souscription à des publications périodiques et autres ouvrages 5,000 »
4	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions
5	a.	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) 25,000 »
	b.	Encouragemetns et organisation d'autres musées et expositions scolaires 15,000 »
6	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
7	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
8,000	15,000	38,000	48,000	»	10,000	
15,000	»	»	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	a) Voir annexe n° 1.
389,000	15,000	374,000	384,000	»	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
8	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877, et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1879.
	»	Pensions qui seront accordées en 1879 et en 1880 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif).
9	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
10	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
11	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
12	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 847,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
13	a.	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. 90,000 »
	b.	Matériel des Universités 220,160 »
14	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . 10,000 »
		A REPORTER fr. 68,500 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
559,000	15,000 »	574,000 »	384,000	»	10,000 »	
340,000	»	340,000 »	301,693 »	38,307 »	»	
8,000	»	8,000 »	8,000	»	»	
65,000	»	65,000 »	65,000	»	»	
972,000	15,000 »	987,000 »	958,693	38,307 »	10,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				28,307		
6,000	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
a) 867,580	»	867,580 »	867,580 »	»	»	a) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14, d'une somme de 20,000 francs au plus.
310,160	13,750 »	323,910 »	397,482 55	»	b) 73,572 55	b) Voir la note explicative n° 2.
1,185,740	13,750 »	1,197,490 »	1,271,062 55	»	73,572 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		REPORT. fr. 68,500 »
14 (suite)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. 14,970 »
15	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i>
16	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
17	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
18	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
19	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 36,098 »
20	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) . 12,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . 5,700 »
		A REPORTER. fr. 53,798 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,185,740	13,750 »	1,197,490	1,271,062 55	»	73,572 55	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
1,306,210	13,750 »	1,319,960	1,393,532 55	»	73,572 55	
DIMINUTION. . . . fr.				73,572 55		
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
9,000	1,500	10,500	10,500	»	»	
37,750	1,500	39,250	39,250	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr. 53,798 »
20	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	16,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses).	39,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	2,865 »
21	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel	26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874	2,000 »
22	a.	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours.	30,000 »
	b.	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité	2,500 »
23	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire	300,000 »
	b.	—  Crédit pour supplément de minerval	62,394 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875)	341,284 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	8,400 »
24	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire	200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875). 409,766 »	409,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	16,938 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	1,500	39,250	39,250	»	»	
112,293	»	112,293	112,293	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
»	32,500	32,500	32,500	»	»	
712,078	»	712,078	712,078	»	»	
626,702	»	626,702	626,702	»	»	
1,517,023	34,000	1,551,023	1,551,023	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
25	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
26	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré. 260,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. 10,768 »
27	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles
28	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
29	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
30	»	Traitements de disponibilité
31	»	Encouragem ^{nt} pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
32	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850.
33	»	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.
34	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement 9,500 »
35	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
36	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
		A REPORTER. fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,517,023	34,000	1,551,023	1,551,023	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
270,768	»	270,768	70,768	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
1,921,791	49,120	1,970,911	1,960,911	10,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				10,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
37	a.	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité a). 230,000 »	»
38	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. 4,000 »	»
38	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.	»
39	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 4,000 »	»
39	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »	»
39	e.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 »	»
39	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 30,000 »	»
40	e.	Id. des inspectrices déléguées 20,000 »	»
40	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite 500 »	»
40	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 91,400 »	»
40	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes 20,400 »	»
40	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales c) 56,000 »	»
40	b.	Amélioration des locaux et matériel des établissements normaux de l'État . . . 120,000 »	»
40	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs 10,000 »	»
40	d.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales d) 550,000 »	»
40	e.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2, de la loi.) 51,700 »	»
40	f.	Frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique e) 2,500 »	»
		A REPORTER. fr.	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	
254,000	»	254,000	238,670	15,330	»	a) L'augmentation se justifie notamment par les changements qui ont lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent d'ailleurs se produire, et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir le cas échéant. La question de savoir si la section supérieure de l'école normale de Liège restera à l'enseignement primaire n'est pas encore tranchée. b) Tout fait prévoir que ce crédit sera insuffisant et qu'il sera nécessaire d'y proposer des modifications par voie d'amendement. Le Gouvernement est saisi de quelques demandes en augmentation de subsides sur lesquelles il n'a pu être statué jusqu'à présent.
80,000	»	b) 80,000	80,000	»	»	
178,500	»	178,500	178,300	»	»	
770,200	»	770,200	764,200	6,000	»	c) La dépense faite pour 1878 s'est élevée à 52,603 frs. comme le nombre des élèves normalistes s'accroît d'année en année et que, par conséquent, les sessions des jurys d'examen de sortie doivent se prolonger, il convient, afin d'éviter tout mécompte, de porter le crédit à 56,000 francs. d) Ce n'est que lorsqu'on connaîtra le nombre des élèves admis, c'est-à-dire, vers la fin de 1879, qu'il sera possible de déterminer le chiffre des dépenses nécessaires pour 1880. L'ancien chiffre est donc provisoirement maintenu. e) Des cours temporaires en faveur des instituteurs en fonctions ont été organisés par le Gouvernement en 1876 et en 1877, pour l'enseignement de la gymnastique. En 1878, semblable cours a été organisé par l'administration communale de Bruxelles. Ce cours aura également lieu en 1879. A la suite de ces cours un grand nombre de récipiendaires ont obtenu le certificat de capacité. De plus, depuis 1877, les jurys des écoles normales sont appelés à constater, lors des examens de sortie, l'aptitude des élèves-instituteurs pour l'enseignement de cette branche. Dans la prévision de nouveaux cours, on croit devoir maintenir cette allocation pour 1880.
1,451,500	»	1,451,500	1,410,170	21,330	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
41	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878	150,000 »
	b.	Acquisitions de bustes ou de portraits du Roi a)	12,500 »
	c.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842. b)	8,082,689 »
	d.	Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions. Suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité c)	30,000 »
	e.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes d)	285,000 »
	f.	— des écoles d'adultes	355,262 »
	g.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866.)	25,000 »
42	a.	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs.	2,000 »
	b.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions e)	40,000 »
	c.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; dépenses imprévues f)	50,000 »
	d.	Frais de rédaction du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. g)	15,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.			
CHAPITRE V.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
43	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.			

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,431,500	»	1,431,500	1,410,170	21,330	»	
8,927,951	12,500	8,940,451	8,570,762	569,689	»	a) Un premier crédit de 12,500 francs a été prévu au Budget de 1879. Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de connaître exactement le nombre des écoles qui ne sont pas encore en possession du buste ou du portrait du Roi. En attendant que le chiffre de la dépense puisse être déterminé, il y a lieu d'allouer une somme égale à celle portée au Budget précédent. b) Les subsides de l'État pour le service ordinaire de l'enseignement primaire se sont élevés pour 1877 à 6,469,920 francs et en 1878 à 7,061,311 francs. Le crédit proposé au Budget de 1879 est de 7,572,000 francs, soit une augmentation, comparative à 1878, de 510,689 francs. Le Gouvernement croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880, et ce afin d'éviter, autant que possible, une demande de crédit supplémentaire. c) La somme accordée à titre de supplément de traitement a été prélevée, jusqu'à présent, sur le crédit prévu sous le littéra C de l'art 41. Il est désirable que la somme nécessaire fasse l'objet d'un littéra spécial. C'est une simple mesure d'ordre. La dépense s'est élevée pour 1877 à 19,435 francs et pour 1878 à 21,080 francs. D'autre part le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis de droits à la pension. Ces suppléments de traitement sont accordés sous la forme de subsides aux communes. Il convient que la part d'intervention de l'État puisse, le cas échéant, être liquidée directement au profit des intéressés. La dépense, jusqu'à présent, n'a pas dépassé 2,000 francs par an. d) Les subsides de l'État se sont élevés en 1878 à 230,750 francs. L'augmentation en moyenne, depuis un certain nombre d'années, est d'environ 10 à 11 p. %. La somme prévue au Budget de 1879 étant de 286,000 francs, il convient de porter le crédit affecté à cette dépense à 285,000 francs. e) La dernière distribution de récompenses a été faite par arrêté royal du 30 décembre 1877. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans. f) Dans le crédit de 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense vient à disparaître; mais, par contre, il y a lieu d'augmenter le crédit de 13,000 francs, afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguité du crédit mis à la disposition du Gouvernement. g) L'allocation portée au Budget de 1877 s'élevait à 12,000 francs. Elle a été reconnue insuffisante. L'augmentation se justifie, d'ailleurs, par l'extension de plus en plus grande que prend le service de l'enseignement primaire.
52,000	55,000	107,000	49,000	58,000	»	
10,411,451	67,500	10,478,951	9,829,932	649,019	»	
AUGMENTATION. . FR.				649,019		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
DIFFÉRENC. . FR.				«		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
Récapitulation.		
I.	228	Administration centrale.
II.	230	Enseignement supérieur.
III.	232	Enseignement moyen
IV.	234	Enseignement primaire.
V.	236	Dépenses imprévues
		TOTAUX fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
972,000 »	15,000 »	987,000 »	938,695 »	28,307 »	»	
1,506,210 »	13,730 »	1,519,960 »	1,393,532 55	»	73,572 55	
1,921,791 »	49,120 »	1,970,911 »	1,960,911 »	10,000 »	»	
10,411,481 »	67,500 »	10,478,981 »	9,829,932 »	649,049 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
14,617,452 »	145,370 »	14,762,822 »	14,149,068 55	687,526 »	73,572 55	
AUGMENTATION. . . FR.				613,753 45		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Marschouw	Philibert-Jean	25 mars 1823. .	Directeur de l'école moyenne de Bruxelles. .
2	Dieudonné	Jean-Jacques	6 mai 1822 . .	Id. id. à Thuin . . .
3	Gillot	Albert-Joseph	20 juillet 1800 .	Instituteur id. à Stavelot. . .
4	Mertens	Louis-Norbert.	20 mai 1821 . .	Id. Id. à Jodoigne . .
5	Genis	Jean-François.	20 sept. 1811 .	Professeur id. à Louvain. . .
6	Descamps	Jean-Baptiste.	20 avril 1809. .	Professeur à l'athénée royal de Mons. . . .

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
27	10	5,700 "	1,092 "	Infirmités	5 octobre 1877 .	Il jouit, en outre, d'une pension de 1,792 francs à charge de fonds des caisses de prévoyance en liquidation.
56	"	4,225 "	2,215 "	Age avancé	28 novembre 1877.	Idem de 286 francs, idem.
50	"	1,350 "	666 "	Id.	20 novembre 1877.	
56	5	1,800 "	974 "	Id.	19 décembre 1877.	Idem de 118 francs, idem.
39	10	1,268 "	1,537 "	Id.	15 mars 1878 . .	
47	1	3,836 "	2,250 "	Id.	31 juillet 1878 . .	Idem de 206 francs à charge de la caisse locale de la ville de Mons.
TOTAL des 6 pensions. . fr.			8,732 "			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1878, 158 pensions montant à fr. 277,772 "

6 pensions ont été accordées pendant l'année 1878; elles s'élèvent à fr. 8,732 "

5 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 1,705 "

La somme des pensions accordées dépasse celles des pensions éteintes de. 7,027 "

De manière qu'au 1^{er} janvier 1879, il y avait à servir 159 pensions montant à 284,799 "

ANNEXES AU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERC. 1880.

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La somme de 93,522 fr. 55 c^s figurant aux charges extraordinaires du Budget de 1879 disparaît du Budget pour 1880, en attendant que les besoins nouveaux aient pu être constatés: de là une diminution de fr. 93,522 55

D'autre part, on demande une augmentation à l'allocation pour les bourses.

Les bourses d'études (80 à 400) absorbent . . . fr.	52,000
Les bourses de voyage (24 à 2,000) id.	48,000
Soit . . .	80,000
Le crédit TOTAL est de	82,000
Il reste disponible seulement.	2,000

Or, cette somme est manifestement insuffisante pour payer les frais des jurys chargés de juger le concours institué par la loi du 20 mai 1876 pour la collation des bourses de voyage. On demande que le crédit soit porté à 90,000 francs, soit une augmentation de fr. 8,000

On demande, en outre, à charge du même article (matériel) une augmentation destinée aux laboratoires et aux collections des Universités de l'État.

Cette augmentation sera échelonnée sur plusieurs Budgets successifs. On propose à charge de l'exercice 1880 une somme de fr. 13,750

Soit une augmentation totale de fr. 21,750 »

Soit sur l'ensemble une diminution de . . . fr. 73,572 55